

Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2676

commission principale : développement économique

objet : **Projet Pacerel - Avenant 2005 à la convention cadre Equal - Avenants 2005 aux conventions directes avec les autres membres du partenariat de développement**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La création et la reprise d'entreprises sont des facteurs-clés du développement économique de l'agglomération lyonnaise et de son positionnement à l'échelle européenne. En effet le renouvellement du tissu économique local, comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération, sont liés à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat.

Il s'agit à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise, mais également de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela, la communauté urbaine de Lyon, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise, développe depuis plusieurs années une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises. Parmi les principales actions engagées, le projet Pacerel, dont la Communauté urbaine est pilote, vise principalement à organiser les structures d'accompagnement et de financement au niveau des territoires de l'agglomération. Ce projet doit également permettre la promotion du dispositif résultant ainsi que la sensibilisation du plus grand nombre aux opportunités de l'entrepreneuriat.

La structuration des réseaux d'accompagnement et de financement des porteurs de projet atteint aujourd'hui une maturité. Sous l'impulsion de la communauté urbaine de Lyon, l'ensemble des acteurs se sont rassemblés sous une même bannière Lyon ville de l'entrepreneuriat. Cela permet aujourd'hui de fournir une offre complète quelles que soient la maturité et la typologie de projet.

Les chiffres, en matière de création d'entreprise, démontrent la pertinence de cette offre. En effet, l'agglomération lyonnaise compte plus de 8 600 créations d'établissements en 2003 avec une augmentation de ces créations de plus de 15 %, pour 10 % en moyenne dans la région Rhône-Alpes et en France. De plus, l'agglomération connaît une croissance continue, depuis 2001, du nombre de créations à la différence des autres métropoles françaises.

Cette délibération vise à actualiser les financements nécessaires à chacune des structures dans le cadre du projet Pacerel afin de permettre l'atteinte des objectifs actualisés en 2005 au vu de l'avancement du projet à la fin 2004.

Le projet Equal Pacerel

Celui-ci est fondé sur :

- une logique d'action collective de l'ensemble des acteurs de la création et reprise d'entreprise,
- une politique de territorialisation des dispositifs de soutien à la création et à la reprise,
- il s'inscrit d'avril 2002 à avril 2005.

La dynamique spécifique d'Equal mise en œuvre au sein de Pacerel repose sur la méthodologie suivante :

- la détection des besoins non satisfaits des porteurs de projet (faible lisibilité du dispositif d'appui, accès malaisé à un financement approprié...),
- la mise en réseau de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux impliqués (organismes d'accompagnement, acteurs sociaux, dispositifs de financement, intervenants politique de la ville...),
- la génération, la détection et la diffusion des pratiques innovantes répondant à ces besoins non satisfaits.

Pacerel est un projet issu d'une réflexion commune à l'ensemble des acteurs de la création et de la reprise d'entreprise : Communes, associations, chambres consulaires, plates-formes de financement de la création. Le projet est porté et mis en œuvre par un partenariat comprenant les dix-huit acteurs de la création et de la reprise les plus importants de l'agglomération : chambres consulaires, plates-formes de financement, réseaux associatifs, etc.

Pacerel est une des composantes de Grand Lyon l'esprit d'entreprise. La Communauté urbaine est chef de file de ce projet et, à ce titre, coordonne l'action des partenaires.

Par ses différents aspects, cette politique publique intègre plusieurs priorités exprimées dans le plan de mandat :

- le développement de l'entrepreneuriat,
- l'ouverture européenne et internationale,
- l'organisation de la proximité,
- la démarche qualité orientée vers le bénéficiaire final,
- l'implication forte des porteurs de projet et du grand public par l'organisation d'une démarche active de gouvernance,
- l'implication du secteur privé.

Les principaux axes de travail sont les suivants :

- axe n° 1 : organisation de la territorialité de l'accueil selon les modalités déjà indiquées,
- axe n° 2 : politique de soutien à la reprise d'entreprise afin d'éviter la disparition d'entreprises et de maintenir l'emploi de salariés en situation de précarité du fait de leur âge ou de leur faible qualification,
- axe n° 3 : organisation d'actions de communication et de promotion de la culture entrepreneuriale sur l'agglomération,
- axe n° 4 : développement de l'essaimage afin de favoriser la création d'activités nouvelles dans les petites et moyennes entreprises,
- axe n° 5 : développement des financements de proximité afin d'améliorer l'accès des créateurs d'entreprise à un financement adapté,
- axe n° 6 : création d'un observatoire de la création d'entreprise et des bonnes pratiques.

Un volet transnational du projet Pacerel a été développé avec les partenaires britanniques regroupés autour de la ville et de la chambre de commerce de Birmingham. Ce volet commun constitue un projet de recherches partagées et d'échanges autour des thèmes suivants :

- le renforcement du soutien à la création d'entreprise par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication,
- l'amélioration de la viabilité des nouvelles entreprises (financement, parrainage, développement durable...),
- le développement des activités de la création et de la créativité.

L'avenant

La Communauté urbaine est le chef de file de ce projet et, à ce titre, coordonne l'action de ses partenaires : la chambre et commerce et d'industrie de Lyon, la chambre des métiers du Rhône, l'appui gestion-formation SCOP entreprises Rhône-Alpes (AGF SCOP Rhône-Alpes), l'association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local (Aradel), le centre d'information féminin du Rhône (CIF), l'association pour le droit à l'initiative économique (Adie), l'association Allies, l'association Action conseil, l'association Rhône développement initiatives (RDI), l'association Creons, la confédération générale des petites et moyennes entreprises du Rhône, (CGPME), l'association Action'elles, le Medef Lyon-Rhône, l'association Uni-Est, l'association Vouloir entreprendre, l'agence d'urbanisme, le centre Auguste et Léon Walras.

L'avenant 2005 est le reflet de l'avancement du projet et des objectifs actualisés définis conjointement avec les partenaires. Au vu de l'avancement à la fin 2004, les partenaires rassemblés au sein du partenariat de développement ont pu définir les moyens à mobiliser pour l'atteinte des objectifs d'ensemble du projet.

Le bilan à la fin 2004 :

| Axes de travail | Objectifs 2004 | Données de sortie | Réalisé et prévisionnel 2005 |
|--|---|---|---|
| axe n° 1 : organisation et qualification du réseau | <p>Mise en œuvre avec les partenaires locaux des organisations territoriales pour chacune des conférences des maires.</p> <p>Réunions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une avec les banques, • une avec les prescripteurs, • une formation des structures d'accueil. | <p>Site Internet mis à disposition des professionnels de l'accompagnement</p> <p>Réunions territoriales pérennes impliquant l'ensemble des acteurs concernés par la création d'entreprise</p> | <p>Réalisé et prochainement intégré au portail économique d'agglomération</p> <p>Les réunions thématiques ont été réalisées (banques et prescripteurs)</p> <p>Reste à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ formation accueil ⇒ pérennisation des réunions territoriales |
| axe n° 2 : transmission-reprise | <p>Deuxième phase : rencontre avec les intervenants de premier ordre qui sont les prescripteurs et les accompagnateurs par type de public repreneur.</p> <p>Objectif : rendre lisible et cohérente l'action des différents intervenants en fonction de leur cible. Augmentation des flux cédants-repreneurs</p> | <p>Renforcer les liens entre les structures publiques d'accompagnement et les intervenants privés (avocats, experts comptables, notaires, banquiers)</p> <p>Travail collaboratif avec Lyon place financière et tertiaire</p> <p>Production d'un guide pratique d'orientation à l'attention des trois catégories d'acteurs : cédants, repreneurs et intermédiaires</p> | <p>Les guides repreneurs et cédants ont été réalisés et validés dans leur contenu par l'ensemble des partenaires</p> <p>La diffusion de ce guide est prévue en 2005</p> |

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p>axe n° 3 : semer l'esprit d'entreprise</p> | <p>Conception d'un message à diffuser auprès des prescripteurs lors des réunions de l'axe n° 1</p> <p>Objectif : fournir aux principaux prescripteurs un message pré-formé à destination de leurs publics-cibles</p> <p>Organisation d'un événement d'envergure assurant la promotion d'ensemble du dispositif d'agglomération en faveur de la création d'entreprise</p> | <p>Sensibilisation des prescripteurs sociaux (ex : ANPE)</p> <p>Conception et diffusion du message dans le cadre de l'axe n° 1</p> <p>Salon d'envergure nationale, avec une forte visibilité de Lyon ville de l'entrepreneuriat et de l'organisation territoriale définie dans le cadre de Pacerel</p> | <p>- Le document de sensibilisation à destination des prescripteurs sociaux a été réalisé et diffusé</p> <p>- Pour des questions de délais l'organisation du salon d'envergure nationale a été reportée sur le premier semestre de l'année 2005</p> |
| <p>axe n° 4 : essai-image social</p> | <p>1 - Mise en place d'outils favorisant l'essaimage en relation avec la loi Dutreil,</p> <p>2 - des questions sur la mise en place du nouveau droit de la formation professionnelle continue,</p> <p>3 - travail sur les grands groupes,</p> <p>objectif : repérage d'opportunités</p> | <p>Production d'un guide commun avec la CCIL à l'attention des salariés et des développeurs économiques locaux</p> <p>Conclure un accord expérimental avec Agefos PME 69</p> <p>Mise à disposition des grands groupes d'un outil sur l'essaimage, articulé avec les outils CCI</p> | <p>Conception et édition d'un guide pratique sur les aspects juridiques, fiscaux de l'essaimage .</p> <p>Mise en œuvre d'une formation à destination des accompagnants LVE en partenariat avec la CCI de Lyon</p> |
| <p>axe n° 5 : financement</p> | <p>Présentation précise des dispositifs d'accompagnement et de financement publics aux banques</p> <p>Proposition de collaboration dans le traitement et les suivis des projets</p> <p>Objectif et enjeu : unir les mondes privés et associatifs pour former un dispositif de soutien aux créateurs complet et crédible</p> | <p>Mobilisation forte des acteurs privés du financement</p> <p>Proposer aux acteurs privés une lisibilité de l'organisation existante sur l'agglomération et les associer à l'offre aux créateurs</p> <p>Remarque : l'appellation Pacerel n'est pas pérenne. C'est bien le dispositif valorisé dans le cadre de Lyon ville de l'entrepreneuriat qui doit être promu</p> | <p>Lien avec le monde bancaire réalisé à l'occasion des comités territoriaux</p> <p>Rédaction de fiches de liaison formalisées entre les structures d'accompagnement et les structures bancaires. L'utilisation et la diffusion de ces fiches de liaison est à pérenniser dans le cadre des comités territoriaux</p> |

| | | | |
|-------------------------|---|--|---|
| axe n° 6 : observatoire | Présentation approfondie des résultats Comparaison des résultats de l'enquête Sine sur l'aire urbaine avec Rhône-Alpes et la France entière Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un outil commun de suivi des porteurs de projets Réflexion sur la création d'une structure de suivi et de pilotage du dispositif L_VE | L'enquête doit permettre un état zéro de la qualité du dispositif sur l'agglomération lyonnaise Elle permettra de valider ou de modifier les grands axes de développement pour L_VE | Diagnostic initial de l'accompagnement à la création d'entreprise sur l'agglomération lyonnaise réalisée sur un panel de 8 000 créateurs Mise en évidence des critères de suivi nécessaires à la mise en œuvre d'une base de données commune |
|-------------------------|---|--|---|

Au vu de l'avancement de chacun des axes du projet 2005, trois actions distinctes restent à mettre en œuvre afin de capitaliser sur l'ensemble des réalisations du projet :

Axe n° 1 - activité 2 : poursuite de l'animation des comités territoriaux afin de pérenniser le travail partenarial des structures, d'assurer l'utilisation et la diffusion de l'ensemble des outils et des guides conçus dans le cadre de Pacerel (fiches de liaison-financement, guide essaimage, plaquette de sensibilisation des prescripteurs...) et également faire émerger de nouveaux projets collaboratifs à l'échelle des conférences des maires.

Activité portée par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon. Financement d'un poste jusqu'au terme du projet.

. Axe n° 1 - activité 3 : professionnalisation des acteurs. Il s'agit d'assurer par une formation, le niveau de qualité de l'accueil dans l'ensemble des portes d'entrée du dispositif territorial. Cette formation, dont le contenu a été défini en 2004, sera assurée par l'Aradel en liaison avec l'agence pour la création d'entreprise.

Activité portée par l'Aradel. Financement de prestations de formation.

. Axe n° 3 - activité 8 : journée de la création. Cette action envisagée initialement dans le cadre du projet Pacerel n'avait pu être mise en œuvre par manque de moyens et de temps. L'organisation du salon des entrepreneurs Lyon Rhône-Alpes répond aux objectifs de cette activité, à savoir la diffusion de l'organisation territoriale de l'accompagnement au plus grand nombre de porteurs de projets de l'agglomération lyonnaise.

Activité portée par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

Avenant financier.

Le fonds structurel européen (FSE)

La Communauté et les partenaires du projet ont signé avec l'Etat une convention-cadre qui définit les conditions d'attribution de l'aide du fonds social européen (FSE) pour la mise en œuvre de ce projet et le montant de l'aide FSE pour la première année d'application, à savoir 2002.

Les avenants 2003 et 2004 de cette convention-cadre ont permis de définir les montants de FSE alloués au titre des activités 2003 et 2004.

L'avenant 2005 à la convention-cadre entre l'Etat et le partenariat de développement Equal, dont la Communauté urbaine est tête de liste, permet de définir le montant de la subvention FSE attribuée au titre de l'année 2005. L'aide FSE pour l'année 2005 sera de 2 957 € pour un coût maximal éligible de 438 000 €.

A noter que ce montant réactualisé amène à un financement prévisionnel total de 512 000 € de FSE sur l'ensemble du projet. Ce montant est le maximum alloué en financement par l'Europe dans le cadre du projet Pacerel.

Le financement de la communauté urbaine de Lyon

Par délibération en date du 4 novembre 2002, la communauté urbaine de Lyon a validé les conventions de financement pluriannuelles avec les structures associées au partenariat de développement.

Le montant prévisionnel total de subvention aux structures pour les années 2002, 2003 et 2004 était de 587 017 €. Les montants des subventions annuelles sont répartis entre les structures en fonction de leur participation aux différents axes du projet.

Au vu des objectifs atteints à la fin 2004, du consommé à la fin 2004, du plan d'action 2005 pour atteindre les objectifs d'ensemble du projet et des besoins de financement estimés pour cette année 2005, les subventions allouées par la Communauté urbaine aux différents partenaires doivent être actualisées.

Il est donc proposé d'allouer pour l'année 2005, les subventions suivantes aux structures impliquées dans le partenariat de développement :

| Libellé | Avenant 2004 subvention de la Communauté urbaine aux structures du partenariat de développement (en €) |
|--------------------------|---|
| CCI de Lyon (activité 2) | 30 000 |
| CCI de Lyon (activité 8) | 120 000 |
| Aradel (activité 3) | 10 000 |
| total | 160 000 |

Le montant global des subventions versées aux structures du partenariat de développement par la communauté urbaine de Lyon en 2002, 2003, 2004 et 2005 atteindra, en intégrant ces chiffres pour 2005, un montant total de 502 916 €, soit une diminution de 84 101 € par rapport au prévisionnel établi en début de projet ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à l'accord de partenariat de développement du projet Pacerel, l'avenant à la convention entre l'Etat et les partenaires membres du partenariat de développement du projet Pacerel, les avenants aux conventions de financement pluriannuelles avec les organismes concernés.

2° - Approuve le versement d'une subvention pour l'année 2005 à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon d'un montant de 150 000 € et à Aradel d'un montant de 10 000 €.

3° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget - exercice 2005 - comptes 657 380 et 657 480 - fonction 90 - opération n° 0717.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,